

Page 1	Page 2	Page 3	Page 4	Page 5	Page 6	Page 7	Page 8
• Edito • Ouverture Mairie	• Budget • Communiqué gendarmerie	Station d'épuration	Passer l'été à Noyant	Passer l'été à Noyant	• Associations • infos	C'est déjà du passé !	Agenda



Bulletin trimestriel de la Mairie de Noyant

n° 29 - juin 2015

Ouverture de la mairie

Une réorganisation du secrétariat de mairie a eu lieu à l'occasion du départ en retraite de Maurice Chalmin.

Les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	Fermé
MARDI	9h15-12h00	14h00-17h00
MERCREDI	9h15-12h00	Fermé
JEUDI	9h15-12h00	Fermé
VENDREDI	9h15-12h00	14h00-17h00
SAMEDI	9h15-12h00	Fermé

Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web :
www.noyantdallier.fr

Edito

La parution de cette gazette coïncide avec l'arrivée de l'été et relate en grande partie les animations qui vous seront proposées tout au long de ces mois estivaux.



Depuis plusieurs années, les efforts de promotion conduits conjointement entre les différents partenaires touristiques et la commune portent leurs fruits. Les visiteurs sont de plus en plus nombreux à nous rendre visite. La commune offre aujourd'hui des animations variées et insolites complémentaires les unes des autres.

Le développement touristique est un travail de longue haleine qui doit être porté tous les jours et par chacun d'entre nous.

Notre territoire, notre département recèlent d'une très grande richesse patrimoniale ; nous devons travailler ensemble à la mise en valeur et en réseau de ces différents sites.

Le tourisme est une véritable source d'essor économique, créateur d'emplois non délocalisables. Ne laissons pas passer notre chance.

Michel Lafay

Mise en garde gendarmerie

Les escroqueries

Les petites annonces

L'escroquerie dite « à la petite annonce » va faire croire à la victime qu'elle a trouvé une bonne affaire en achetant un bien mobilier (voiture, téléphone, ordinateur ...). Mais très rapidement, l'escroc demandera une petite somme d'argent pour régler les frais de port ou les frais de douane, par exemple.

Paypal

L'escroquerie dite « à Paypal » va permettre à l'escroc, acheteur potentiel, d'acquérir des biens mobiliers via les sites de petites annonces ou de ventes aux enchères. Il proposera à la victime de payer le bien par Paypal. Celle-ci recevra très vite un faux mail de Paypal mentionnant que le paiement a été effectué. Il enverra donc, sans toutefois vérifier la présence des fonds sur son compte, son bien mis en vente.

Comment se prémunir contre ce type d'escroquerie

- Attention aux annonces alléchantes (prix d'un véhicule divisé par deux) qui cachent souvent une arnaque ou portent sur un objet volé.
- Lors d'une transaction par Paypal, vérifiez votre compte rapidement. Ne donnez jamais votre mot de passe Paypal à quiconque même à votre meilleur ami.



Budget 2015

Le 10 avril 2015 le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget 2015

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 671 365 € en dégageant un virement en investissement de 91 135 € pour l'autofinancement. La commune a vu ses dépenses augmenter suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et la diminution des dotations d'État. Malgré tout, les conseillers municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas pénaliser davantage les Noyantais dans cette période de crise financière forte, réduisant ainsi sa capacité d'investissement future.

En investissement le budget s'équilibre à 339 857 €.

Les dépenses principales sont consacrées à :

- **Travaux de voirie suite à l'orage du 19 septembre 2014** sur les chemins de Saint-Eugène à l'Épinard, de la Mataire, de Saint Eugène, des Augères, de Frenière d'en Bas, du Cerisier, de l'Allée de l'Ancien Abattoir, le tout pour un montant estimé à 120 000 € TTC
- **Réfection du chemin de Valtanges** pour 42 500 €
- **Aménagement du plan de circulation et sécurisation de la Cité de la Brosse (Corons)** pour 35 000 €
- **Pose de panneaux de signalisation routière** sur différents sites de la commune pour 12 000 €
- **Achat d'un broyeur d'accotement affecté au service technique** pour 6 800 €

- **Achat de plusieurs matériels** destinés au secrétariat de mairie, au centre de loisirs, à l'école pour 5 530€

- **Réfection des gravures du monument aux Morts** pour 4 200 €

- **Création d'une rampe handicapée** au local loué au Kinésithérapeute pour environ 1 500 €

En fonction des résultats de la consultation des entreprises et selon le montant des

subventions que nous avons sollicitées dans le cadre des amendes de Police, nous pourrions envisager de

réaliser la **réfection du chemin de Faussera**.

Financement des travaux :

- emprunt de 98 000 €,
- subvention de 11 913 € du Conseil Départemental en fond 1,
- subvention de 39 712 € de l'État suite à l'orage du 19 septembre 2014,
- subvention de 850 € de l'ONAC pour le monument aux morts,
- en affectant le résultat 2014 pour 97 247 €
- en transférant 91 135 € du fonctionnement 2015.

L'ensemble de ces travaux contribuera à maintenir l'emploi notamment dans le domaine des travaux publics qui souffrent actuellement de la diminution des capacités d'investissements des collectivités territoriales.

Yves PETIOT
Adjoint au Maire
délégué aux finances

Un budget 2015
consacré à
l'investissement

Station d'épuration



Une réunion publique conduite par le SIVOM s'est tenue le 27 février dernier afin d'informer la population sur le projet de rénovation de la station d'épuration.

Après une rapide introduction de Michel Lafay puis d'Alain Desternes, président du SIVOM, Audrey Quinque du SIVOM dresse un bilan de la situation actuelle de l'assainissement sur la commune.

La conclusion de cet état de lieux met en lumière des défaillances du réseau de collecte des eaux usées, la non-conformité de la station d'épuration à la réglementation actuelle et son surdimensionnement, ce qui exige des travaux à court terme.

Guillaume Véniant, du bureau d'études SAFEGE, expose le projet :

- réalisation d'une nouvelle station (STEP), de type boues activées (même principe de fonctionnement que la station actuelle), dimensionnée sur la base de 900 équivalents-habitants (au lieu de 2000 actuellement), conforme aux normes en vigueur.
- réalisation d'une aire de dépotage des matières de vidanges, intégrée au « schéma départemental de gestion des boues et matières de vidanges » de 432 m².

Ce schéma, explicité par François Liponne du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE), souligne l'insuffisance des zones de traitement des matières de vidanges dans le département et prévoit 3 nouvelles implantations, à Noyant, Lapalisse et Doyet.

Le coût de la station est estimé à 950 000 €, celui de l'aire de dépotage à 258 000 €. Ces deux montants seront pris en charges par le SIVOM à hauteur de 30%, par le Conseil Général pour 35%, par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 35%. La participation du SIVOM provient des taxes sur l'assainissement payées par tous les usagers.

La commune de Noyant n'est pas mise à contribution pour le financement de cet investissement.



Questions - réponses

La superficie de l'aire de dépotage dépasse les besoins de la commune. Pourquoi ?

Elle concernera 17 communes adhérentes du SIVOM, situées dans un rayon destiné à rendre le transport inférieur à 30 minutes environ.

Pourquoi à Noyant ? pourquoi ne pas construire une station ailleurs, par exemple vers Châtillon ?

Le site de Noyant existe déjà et nécessite une rénovation. Le projet d'une station vers Châtillon a été abandonné voici une dizaine d'années pour deux raisons :

- Châtillon n'a pas donné la compétence d'assainissement au SIVOM.
- Ce projet était situé en zone inondable.

- Combien de camions pendant les travaux ?

De 2 à 10 camions par jour, 3 camionnettes, 3 véhicules légers.

- Où passeront ces camions ?

Accès par la route depuis le passage à niveau situé direction la Vallée jusqu'à la STEP actuelle, avec alternance réglée par des feux tricolores pendant le chantier (donc à l'extérieur du bourg).

- Si il y a détérioration de la voirie ?

Une convention sera établie avec le SIVOM constatant l'état de la route avant et après travaux.

- Quelle sera la circulation après les travaux ?

1 camion par jour en moyenne, sur le même itinéraire.

- Que se passera-t-il si les camions ne respectent pas l'itinéraire demandé ?

L'itinéraire obligatoire fera l'objet d'un arrêté municipal. Ce transport sera effectué par des entreprises agréées. Le non-respect de cet itinéraire évitant le bourg entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de l'agrément.

Pourquoi ne pas améliorer tout de suite le réseau de collecte et raccorder les habitations qui ne le sont pas ?

Aucun nouveau raccordement ne peut s'effectuer sur une station non conforme aux normes. Toute intervention sur le réseau serait inutile sans la construction préalable d'une STEP réglementaire. Ces travaux devront être envisagés ensuite.

Quel est le risque de nuisances ?

Risque d'odeurs dans les 2 semaines suivant la mise en service de la nouvelle STEP, temps de constitution d'une quantité suffisante de bactéries.

Pas d'odeurs pendant le dépotage des camions.

Quel va être le coût pour les Noyantais ?

Aucun. Le SIVOM ayant anticipé l'investissement de cette nouvelle station, le coût de fonctionnement pour les foyers reliés au réseau d'assainissement devrait rester stable.

Comment l'eau à la sortie de la nouvelle station rejoindra-t-elle le ruisseau en contrebas ?

Par la canalisation déjà existante entre la station actuelle et le ruisseau.

Il n'y a pas eu concertation de la population

La réunion d'information prévue a lieu ce jour. Le SIVOM assume ses compétences, avec l'avis des représentants des communes.

Passer l'été

NOYANT D'ALLIER



L'INSOLITE

Fromages



Tel : 09 75 96 14 91
lafermedevillars@orange.fr



La Ferme de Villars

A proximité du belvédère des Côtes Matras, Séverine et Guillaume, éleveurs fromagers, vous accueillent du lundi au samedi de 9h à 11h30.

En fin d'après-midi sur réservation, possibilité d'assister à la traite des chèvres.

Samedi 15 août
Marché à la ferme et concert gratuit

Séverine et Guillaume organisent le **samedi 15 août à partir de 11h** un marché de producteurs (fromages, pains, légumes, viandes, pesto, confitures, tisanes, bières, etc...) et d'artisans au cours duquel des repas seront servis midi et soir.

Cette journée sera clôturée par un concert gratuit !

Renseignements : 09 75 96 14 91
lafermedevillars@orange.fr

Côtes Matras Chemins de randonnées

Du panorama des Côtes Matras, on devine les chemins de randonnées qui sillonnent le bocage.

5 parcours de 5 à 17 km :

www.noyantdallier.fr/tourisme/activites/randonnees.html

Brochure disponible en mairie.



Vélorail

Vélorail du Bourbonnais

En famille ou entre amis, même avec les plus petits, offrez-vous une balade insolite de 1h30 à bord de drôles d'engins.

Aire de pique-nique sur le parcours.

Ouvert d'avril à octobre tous les jours
départs 10h - 12h (pique-nique possible)
14h30 - 16h30 - 18h30.



Tarifs :

- 28 euros le vélorail 4 ou 5 places.
- 25 euros le vélorail à partir de 4 vélos.
- 23 euros le vélorail à partir de 7 vélos

1 vélorail = 4 places assises (tous les passagers doivent être assis).
soit 4 adultes ou 2 adultes + 3 enfants de 8 ans maximum.

Chamboule-tout, jeux de fléchettes,... mis à disposition des clients

Paiement : Espèces, chèques, chèques vacances (ANCV) sont acceptés
(Pas de carte bancaire)

Rue de la Gare 03210 Noyant d'Allier

06 82 71 42 65

www.veloraildubourbonnais.fr

Se présenter 20 minutes avant le départ

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

Etang de Messarges

Un endroit idéal pour les pêcheurs et leur famille.

(Hébergements, Parkings, Barbecue géant, Aire de pique-nique).

La population de poissons de l'étang se compose majoritairement de carpes de toutes les tailles, dont certaines dépassent les 15 kg.



Toutes ces carpes sont là pour le bonheur des pêcheurs, mais non pour les manger (poisson remis à l'eau sur le principe NO KILL).

Réservation 06 03 34 38 28

www.etangdemessarges.com

Etang

à Noyant



Pagode

La Pagode est ouverte :
Du 1^{er} mercredi d'avril
au dernier dimanche de septembre.

Du mercredi au dimanche
de 15h à 19h.

Les jardins sont ouverts le reste de l'année
en fonction des conditions climatiques de 14 h à 17 h

La Pagode
03210 Noyant d'Allier
Tél : 04 70 47 29 37

Musée Jean le Mineur

Sur les traces de Jean, dernier mineur de Noyant, partez accompagné d'un guide, pour 1h30 d'aventure humaine :

- Découvrez le carreau de la mine d'un tour de train,
- Plongez dans les galeries reconstituées,
- Admirez le bâtiment d'exploitation ainsi que les expositions dans la chambre chaude.

Musée ouvert pour les visiteurs individuels

Le dimanche du 3 mai au 27 septembre
Tous les jours en juillet et août sauf les lundis
Départ des visites à 14h30 et 16h30.

Les visites pour les groupes sont possibles toute l'année sur réservation à partir de 10 personnes.



Renseignements

Réservations

04 70 47 31 51.

Musée fermé le lundi

31 rue de la Mine
03210 Noyant d'Allier
Tél : 04 70 47 31 51
www.mine-noyant.fr

Mine

Animations de l'été

Feux d'artifice 13 juillet



Bal populaire 13 juillet



Brocante 9 août



Exposition 9 au 16 août



**Marché à la ferme 15 août
concert gratuit**



voir page de gauche

INFOS



PHARMACIE

Dates d'astreinte
de la Pharmacie
de Noyant

le 8 mars
le 26 avril
le 1er Mai
le 5 Juillet
le 30 Août

En raison de la fermeture du cabinet médical de Noyant du 1er au 31 Aout 2015, les horaires de la pharmacie pour le mois d'août seront aménagés :

* de 9h00 à 12h15 et de 16h00 à 19h00 tous les jours sauf le samedi

* de 9h00 à 12h30 les samedis.

Accessibilité

Les employés municipaux ont construit une rampe d'accessibilité pour l'accès au cabinet de notre nouveau kiné, Nicolas Giuliani, à l'arrière de La Poste.



Au Sourire de Noyant

Didier Petit propose des pizzas à emporter tous les samedis soirs.

Sur commande au 04 70 35 03 94

ASSOCIATIONS



LES TONGS NOYANTAISES



Le Comité des Fêtes de Noyant vient de créer une section de randonnée pédestre : « Les Tongs Noyantaises ».

Cette section propose à tous et à toutes, de pratiquer la randonnée en toute convivialité.

Une sortie est organisée un dimanche par mois, soit l'après-midi, soit à la journée avec repas tiré du sac en fonction des saisons.

Rendez-vous sur la place de l'église pour se rendre en covoiturage sur le lieu de départ de la randonnée.

Équipement minimum recommandé : de bonnes chaussures de marche - un sac à dos - vêtement de pluie - chapeau selon saison - une bouteille d'eau - un petit « en cas » pour la pause.

Afin d'assurer la pratique de cette activité en toute quiétude, les participants seront affiliés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et devront s'acquitter d'une adhésion annuelle ou ponctuelle incluant la cotisation club et la licence FFRP, selon les conditions ci-dessous:

1) fournir un certificat médical pour la pratique de la randonnée pédestre.

2) s'acquitter:

- pour les personnes désirant adhérer, d'une licence individuelle de 22 € et d'une cotisation club de 9 €, soit 31€ (9 € pour l'année

2015, étant donné que les randonnées débutent seulement en avril).

- pour les non adhérents, paiement à chaque sortie:

licenciés FFRP : 2€ (sur présentation licence FFRP en cours de validité)

non licenciés FFRP : 4€ (au-delà de 2 participations : adhésion obligatoire)



Pour tout renseignement, contact : 06 24 16 88 39

C'est déjà du passé

Le vendredi 1er Mai 2015 a eu lieu la 10^{ème} Fête des Mineurs. Cette manifestation spéciale a brillé d'un éclat particulier puisqu'un groupe folklorique de Grenoble était invité. Ils nous ont réjoui le coeur, les oreilles et les yeux en exécutant devant nous des chants et des danses des quatre coins de Pologne. L'assistance était nombreuse (122 repas ont été servis dans la Salle des Fêtes, préparés par les soins de David Boire). Quelques fidèles nous ont exprimé leur regret de ne pouvoir se joindre à nous. La réussite de cette célébration en souvenir des mineurs de Noyant et de Châtillon, les nombreuses adhésions et manifestations de sympathie, renforcent notre détermination à poursuivre nos démarches afin d'obtenir des subventions. Nous pensons qu'il est légitime d'entretenir les bâtiments de la mine qui attestent du travail de nos pères et du passé industriel de Noyant.

" Il suffit d'une marque, d'une encoche pour qu'une chose demeure." Sergueï Lebedev

10^{ème} fête des Mineurs le 1er mai



Grosse participation au loto dans un décor asiatique

Les chanceux de la super quine: Mme Bonamy de Souvigny (TV 102 cm), Mme Genoux Isabelle de Noyant (bon d'achat 200€), Mme Roche de Noyant (panier garni asiatique).

Petits et grands sont venus nombreux à l'atelier sculpture sur ballon qui s'est déroulé à la Marpa. La pluie n'a pas découragé les participants qui ont déambulé dans le village.



La soirée asiatique, en l'honneur de l'année de la chèvre, a de nouveau connu un grand succès.

Le retour du festival Jazz dans le Bocage
Après une année d'interruption, le festival de Jazz a de nouveau enchanté le Bocage. Deux des concerts se sont déroulés à Noyant le jeudi de l'Ascension.



Villages Vivants

du 8 au 16 mai 2015
JAZZ DANS LE BOCAGE

TRONGET
ROCLES
NOYANT

Vincent Peirani
Michel Portal
Bojan Z ...

07 52 02 88 14
www.jazzdanslebocage.com

AGENDA

Juillet

13

Bal Populaire Feu d'artifice

Retraite aux lampions
barbecue-frites

Organisation **Comité des Fêtes**

Août

9

Brocante

réservations emplacements
06 79 55 35 22
04 70 47 39 87

Organisation **Comité des Fêtes**

Août

9-16

Exposition Arts Mêlés

Chambre chaude de la mine
plus de 50 exposants
rens. 04 70 47 33 34

Organisation **Villages Vivants**

Août

15

Marché à la ferme Concert gratuit

Ferme de Villars
voir page 4

Sept.

1

Rentrée des classes

tél. Ecole
04 70 47 22 87



29 juin au 24 août

les lundis, deuxième
ramassage des
poubelles
(bourg et corons)



Ouverture Bibliothèque de Noyant

un vendredi sur deux
12 et 26 juin
réouverture en
septembre.

Encore plus d'infos
sur le site web de Noyant :
www.noyantdallier.fr



Prochaine Gazette
septembre 2015.
Remise des
articles
avant le 1er août.

Fête populaire 13 juillet

A partir de 20h à la salle des fêtes
Retraite aux lampions
Bal populaire

Feu d'artifice

Offert par la municipalité

Buvette - barbecue - frites

comité des fêtes



comité des fêtes

Brocante 9 août

Sur la place et dans les
rues du village...

Renseignements pour les
emplacements :

06 79 55 35 22
04 70 47 39 87



Villages
Vivants

5^{ème} exposition Arts Mêlés du 9 au 16 août

L'exposition se tiendra dans
la chambre chaude de la
mine du 9 au 16 août.

Plus de cinquante artistes
exposeront leurs oeuvres
dans l'écrin du bâtiment
minier.

Cette année, c'est le thème
de la mode et des transports
à travers les âges qui sera le
fil directeur de l'exposition.

ENTREE LIBRE

Les visiteurs pourront
acquérir un programme afin
de voter pour l'oeuvre et
l'artiste de leur choix.

Renseignements 04 70 47 33 34



« Il était une fois »
Annick Maurel
Prix du Public 2014